

### SOMMAIRE:

Page 1 : EDITO – HORIZON BOUCHE

Page 2 : LES PREMIERS EFFETS DU PES

Page 3 : BERCY BAISSÉ LES BRAS

Page 4 : LA CFTC LIBRE ET INDEPENDANTE

## L'EDITO

### *Horizon bouché.....*

Nous ne dérogerons pas de notre ligne qui nous a toujours éloignés de toute prise de position politique. Il est toutefois légitime d'envisager ce que peut augurer pour nous, agents de la DGFIP, le récent changement de gouvernement.

La valse des ministres n'a pas épargné celui des finances à la suite de la défaite aux élections municipales de la majorité parlementaire. Ces changements (hormis le ministre de la fonction publique) ne laissent pourtant pas planer le moindre doute quant à l'effort qui sera encore demandé aux fonctionnaires pour participer au renflouement du navire " France ".

Si l'idée "habilement" distillée de geler les avancements de carrière des agents publics a été visiblement écartée, le gel de la valeur du point d'indice qui dure depuis déjà 5 trop longues années semble devoir tenir la corde dans les mesures qui nous toucheront.

L'effort risque d'être encore plus rude pour les personnels des fonctions publiques territoriales et hospitalières si les réformes administratives annoncées se réalisent, avec à la clé de sombres perspectives pour l'emploi.

Ces changements interviennent quasiment au lendemain de la journée de grève du 20 mars qui a mobilisé entre 1/4 et 1/3 des agents de la DGFIP.

Si les modalités d'action n'avaient pas emporté l'adhésion de la CFTC DGFIP à cette journée, il n'en demeure pas moins que la nécessité de défendre un service public de l'impôt de qualité au cœur de la république reste une préoccupation partagée. De même, les conditions de travail dégradées induites par l'abandon de quelques 30 000 emplois depuis 2002, méritent plus qu'un simple toilettage ministériel.

Des inquiétudes se sont faites jour dans le dossier du régime indemnitaire qui, quoi qu'en dise la Direction Générale, coûtera du pouvoir d'achat en passant d'un régime d'indemnité de déplacements non imposable à un régime d'allocation complémentaire de fonctions totalement fiscalisé. Cette inquiétude s'est traduite par une mobilisation sans précédent des cadres A dans les services de vérification des entreprises, notamment à la DVNI (68 % de participation).

Dans le même temps, l'harmonisation d'une indemnité perçue par les cadres A affectés en Direction devrait s'effectuer .... par le bas !!!

Actuellement d'environ 2000 € net, perçue uniquement par les A ex Filière fiscale, elle devrait demain profiter aux agents des 2 filières nouveaux arrivants....mais à hauteur de 1500 € !!!!

Où est passée l'harmonisation sur le meilleur des 2 Filières ?

L'harmonisation par le haut était donc seulement réservée aux Inspecteurs principaux de la Filière Fiscale (+ 900 €/mois, harmonisation étalée sur 3 ans) pour faire accepter la fusion à la hiérarchie ???

Maintenant que la fusion est faite, "la piétaille" est oubliée et on peut harmoniser par le bas !!! C'est en tout cas l'impression que cela donne et la justification de la rigueur budgétaire paraîtra un peu saumâtre !!

A l'heure de la campagne de déclaration des revenus, dans un calendrier resserré, tant pour la réception des usagers, que pour la saisie des déclarations raccourcie de 3 semaines, suivie d'une campagne des avis qui débutera plus tôt en août avec 2 émissions d'IR au 15 septembre, les nouveaux ministres ont déjà fait savoir que la pression sur les effectifs ne se relâcherait pas...

A force de tirer sur une corde, elle s'effiloche d'abord... puis elle casse...

Personne ne semble s'apercevoir que la résignation a gagné tous les étages et qu'elle est juste le dernier stade avant la démobilisation. La grande conscience professionnelle des agents de la DGFIP de tout temps reconnue, ne pourra sauver les meubles.

**Monsieur le Directeur Général, Messieurs les Ministres ouvrez les yeux,  
il n'est peut être pas trop tard ...**



### LES PREMIERS EFFETS DU PES V2 SUR LE QUOTIDIEN DES AGENTS

Les services en trésoreries et en direction doivent se familiariser avec le logiciel Protocole d'Echange Standard Version deux (PES V2). L'adoption du PES V2 doit permettre d'entrer dans la dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs.

#### → Pour les agents

La restitution et l'utilisation des données se fait sur deux écrans. L'utilisation concomitante des deux écrans est inconfortable. En effet les deux écrans sont parfois de tailles et luminosités différentes. Avec deux écrans, le champ visuel est très étendu et les passages réguliers et obligés dans le cadre des contrôles d'un écran à l'autre est très contraignant. L'utilisation prolongée de ce logiciel fatigue beaucoup les yeux. Les chefs de service et les agents font état de grande fatigue, de migraine voire de douleurs aux cervicales.

A cela s'ajoute l'impossibilité de marquer les bordereaux pour pointer les pièces jointes. Les utilisateurs interrompus en cours de vérification (téléphone...) ne peuvent annoter l'état d'avancement de leur travail de contrôle.

Au delà du simple inconfort, on constate pour les agents une plus grande fatigue voire l'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS).

### → Pour la direction

Les gains attendus et annoncés par notre direction générale par l'utilisation du nouveau logiciel sont nombreux : "zéro papier", facilité d'échange avec l'ordonnateur, dématérialisation totale, plus grande richesse des flux, économies de temps, optimisation d'Hélios ou de Chorus et gain qualitatif.

### → Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES

Ces gains attendus ne peuvent être réalisés au détriment de la santé des agents. Il est donc nécessaire de limiter le temps d'utilisation quotidien du logiciel à quatre heures trente.

La CFTC DGFIP revendique qu'une étude ergonomique soit menée dans les services où le PES V2 est implanté. Il apparaît nécessaire d'envisager certaines adaptations (donner la possibilité d'imprimer les bordereaux pour pouvoir les annoter...) et de veiller également à l'implantation d'un éclairage adapté dans la pièce de travail.

Pour les agents des services concernés, les temps de pause doivent être respectés et une formation "gestes et postures" doit être proposée.

Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES, les objectifs poursuivis par la mise en place du PES V2 ne seront atteints que si l'utilisation de cette application ne porte pas atteinte à leurs conditions de vie au travail.



## Bercy baisse les bras...



Le vendredi 7 mars dernier l'administration a informé les organisations syndicales que sur décision du Premier ministre il était mis fin à l'ONP. L'ONP devait gérer la paye de 2,5 millions de fonctionnaires en 2017. Ce projet a déjà coûté 290 millions d'euros.

Compte tenu des retards accumulés la facture initiale estimée entre 100 et 150 millions d'euros a explosée. La centralisation et la réduction des effectifs dédiés devaient permettre de réaliser quelques 200 millions d'économies par an. Pour mener le chantier à son terme, il aurait fallu ajouter 60 millions par an pendant 10 années.

Compte tenu de cette décision, les applications de la paye sont maintenues et transposées à fonctionnalités identiques, sans recul mais sans avancée fonctionnelle non plus. C'est le deuxième projet informatique d'importance, mené au cœur de l'Etat, qui est abandonné. En effet, Louvois, le système chargé de payer les militaires mais incapable de le faire correctement, a été abandonné par le ministère de la Défense.

La CFTC a revendiqué la mise en place d'un comité de suivi ministériel sur l'avenir des agents de l'ONP (dont un certain nombre sont issus de la DGFIP). Il apparaît plus que nécessaire que l'administration se penche sur la façon de travailler en « mode projet »

compte tenu des résultats décevants, des coûts humains et financiers non négligeables. Ce pilotage conduit à une gabegie intolérable alors que l'harmonisation indemnitaire suite à la création de la DGFIP se fait dans un exercice contraint, que le point d'indice ne bouge plus et que les remboursements des frais de déplacements sont en décalage avec les frais réellement payés par les agents de la DGFIP pour réaliser leur mission dans des conditions correctes.



## LA CFTC LIBRE ET INDEPENDANTE

En réaction aux communications diffusées par voie de presse par lesquelles la CGT et FO mettent explicitement en cause l'indépendance des syndicats signataires du pacte de responsabilité vis-à-vis du gouvernement, la CFTC syndicat de construction sociale privilégiant la négociation aux antagonismes systématiques, réaffirme haut et fort sa totale indépendance à l'égard des partis politiques.

Cet accord marque une avancée vers un dialogue social rénové, comme souhaité par la CFTC. La CFTC se réjouit que le texte final privilégie l'emploi - avec une attention particulière pour les jeunes et les seniors - la capacité d'investissement des entreprises et l'approfondissement du dialogue social.

La CFTC revendique depuis sa création en 1919 nombre de réalisations concrètes au service des salariés et de leurs familles. Ces réalisations, elle les a toujours obtenues en totale indépendance à l'égard des divers partis politiques avec lesquels elle a eu à composer tout au long de son histoire. La signature du relevé de conclusions des réunions paritaires du 28 février et du 5 mars 2014 sur le pacte de responsabilité n'a pas échappé à la règle !

### LE 4 DECEMBRE 2014 VOTEZ POUR LES LISTES



SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bât Condorcet - 6 rue Louise Weiss - 75703 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 31 04

E-mail : [cftcdgfp@gmail.com](mailto:cftcdgfp@gmail.com) Site Internet : <http://cftc-dgfp.fr>

**CFTC DGFIP: CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF**